

prête aucunement, au risque de compromettre l'économie, l'environnement et le mode de vie même des Canadiens de la région de Passamaquoddy, ainsi qu'une partie importante du patrimoine naturel de tous les Canadiens. L'évolution récente des événements met le gouvernement du Canada dans l'obligation de promulguer, conformément à son intention déclarée de longue date et à diverses reprises, un règlement en vue de parer à une telle éventualité. Cette décision jouit du plein appui du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

On pourra se procurer des documents d'information auprès du Service de presse du ministère des Affaires extérieures.